

1. RÈGLES

- a. Les séries sont régies par les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- b. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

a. Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h le 9 septembre 2022 sur le tableau d'affichage officiel.

3. COMMUNICATION

- a. Le tableau d'affichage officiel se trouve à partir du site https://www.pcyc.qc.ca/fr/evenement/course-pirates-2022/
- b. Une rencontre des participants aura lieu sur la terrasse du club à 9h45 le jour de la course.
- c. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel.
- d. Le comité de course utilisera la voie 77 sur VHF pour toute communication de courtoisie.
- e. [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- a. L'événement est ouvert à tous les voiliers du Yacht-Club de Pointe-Claire.
- b. Tous les voiliers de la division-A doivent avoir un handicap SLVYRA.
- c. Tous les voiliers éligibles doivent être inscrits en complétant le formulaire d'inscription.
- d. L'autorité organisatrice a établi un nombre minimum de voiliers inscrits afin de tenir la régate. Le minimum de bateaux inscrit doit être de 5. Ce quota minimum doit être atteint avant 17h00, le mardi 6 septembre.
- e. Les deux divisions sont réparties comme suit:

Division - A	Voiliers avec spinaker
Division - B	Voiliers Voiles blanches

5. PROGRAMME

- a. Une seule course.
- b. Le signal d'attention est prévu pour 11h00.
- c. Aucune course débutera après 13h00.

6. AIR EDECOURSE

- a. Les parcours de course seront publiés dans les instructions de course. Les bouées SLVYRA seront utilisées.
- b. Il y aura un seul départ pour chacune des divisions.

7. PRIX

- a. 2 (deux) prix seront décernés :
 - i. Une bouteille de rhum au gagnant de la division A
 - ii. Une bouteille de rhum au gagnant de la division B

8. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES COURSE

a. La règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2021-2024: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

9. ASSURANCE

a. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 000 000 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

10. INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

a. Disponibles en contactant le directeur de cette régate Benoît Lespérance à: benoit.lesperance@hotmail.com